## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité\*Travail\*Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUYERNEMENT

Décret n	• 200	4-382	du_	25	Août 2	004	70
portant r	nomina	tion du d	directe	ır g	généra	l de	l'intégration
économiq	ue.						

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

## Vu la Constitution;

Vu le décret n°2003-97 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-131 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'intégration économique;

Vu le décret 2003-134 du 31 juillet 2003 portant organisation du ministère du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique;

Vu le décret  $n^{\circ}2002-341$  du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets  $n^{\circ s}$  2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

## DECRETE :

Article premier: Monsieur Jean Delphin MAVINGA-BATA est nommé directeur général de l'intégration économique.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean Delphin MAVINGA-BATA, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-382

Fait à Brazzaville, le 25 Moût 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique, Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY .-